

# Objet : Accord de don de matériel au profit de [Nom de l'ASBL / institution]

Je soussigné, XXXXX (Nom), résidant à XXXX

Ci-après dénommée le « porteur de projet »

ET

La XXXX (forme juridique) XXXX (nom), nr BCE XXXX, dont le siège est établi à XXXX, représentée par M./Mme XXXX

Ci-après dénommée « l'ASBL/l'institution »

ET

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et échevins, au nom duquel agissent M. Arnaud Pinxteren, échevin de la Petite Enfance, de la Participation citoyenne et de la Rénovation urbaine et M. Dirk Leonard, Secrétaire de la Ville, en exécution d'une décision du Conseil communal du XX/XX/XXXX ;

Ci-après dénommée « la Ville »,

convenons par la présente d'un accord de don de matériel, aux termes et conditions suivants :

#### 1. Matériel à Donner :

• [Liste détaillée du matériel à donner, y compris la quantité et l'état actuel]

# 2. Motivation du Don:

• [Raisons ou objectifs pour lesquels le porteur de projet souhaite faire ce don à l'association du quartier]

# 3. Engagements du/de la porteur.euse de projet :

• Le/la porteur.euse de projet s'engage à faire don du matériel mentionné cidessus à [l'association/l'institution] sans aucune contrepartie financière.

## 4. Engagements de [l'association/institution du Quartier] :

- L'ASBL/Institution accepte le don du matériel et s'engage à l'utiliser à des fins communautaires et au bénéfice des habitants du périmètre du XXXXXXXX.
- L'ASBL/Institution assure la prise en charge du matériel dans un délai de [XX] jours suivant la signature de cet accord.
- L'ASBL/Institution déclare que si elle déménage endéans les 2 ans de la signature du présent accord, elle fera don du matériel concerné par cet accord à une autre ASBL/Institution ayant son siège social ou une antenne dans le périmètre du XXXXXXXXX.



| _  | D A I |      | ا ما | <b>ا</b> ما | 7:11  | _ |
|----|-------|------|------|-------------|-------|---|
| 5. | Rυ    | le c | ıe ı | a١          | / III | е |

• La Ville reconnaît et soutient cette initiative de don et facilitera la coordination entre les parties pour assurer une transition du matériel.

### 6. Durée de l'Accord :

- Cet accord prend effet à partir de la date de signature et demeure en vigueur jusqu'à ce que le matériel ait été remis à XXXX (ASBL/Institution).
- 7. Toute contestation ou litige relatifs à l'existence, l'interprétation ou l'exécution du présent accord est de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles

| Fait à, le//, en avoir reçu le sien. | n trois exemplaires, chacune des parties reconnaissant |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Pour le/la porteur.euse de projet    | Pour [l'ASBL/l'institution]                            |
|                                      |                                                        |
| XXXX                                 | XXXX                                                   |
| Pour la Ville,                       |                                                        |

Dirk Leonard Secrétaire communal Arnaud Pinxteren
Echevin de la Petite Enfance, de la
Participation citoyenne et de la Rénovation
urbaine